

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 3 FÉVRIER 2020**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 28/01/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 10/02/2020

**Délibération n° D-2020-59**

Avenue de Limoges - Cession de la parcelle cadastrée n° CV  
610

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Catherine HUVELIN.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Romain DUPEYROU

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie HOLTZ

**Excusés :**

Monsieur Michel PAILLEY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN.

**Direction de l'Espace Public**

**Avenue de Limoges - Cession de la parcelle  
cadastrée n° CV 610**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Commune de Niort est propriétaire d'une parcelle située avenue de Limoges, à usage de passage, cadastrée section CV N° 610 pour une superficie de 445 m<sup>2</sup>. Cette parcelle n'ayant plus d'utilité pour la collectivité et permettant de desservir l'opération à intervenir sur la parcelle voisine, il paraît opportun de la céder au propriétaire de l'ensemble voisin pour vente future à un aménageur.

Un accord a été conclu pour la cession de la parcelle de 445 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique, avec dispense de paiement, les frais de notaire étant pris en charge par l'acquéreur.

Le bénéficiaire de cette cession à l'euro symbolique est l'Établissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine

Il est précisé qu'il s'agit pour la Ville d'une opération strictement patrimoniale et en conséquence non soumise à TVA.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession à l'Établissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine de la parcelle cadastrée CV 610, moyennant un euro symbolique, avec dispense de paiement ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à venir.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DE LA VIENNE

Pôle Gestion publique

DIVISION MISSIONS DOMANIALES

11, RUE RIFFAULT

B.P. 549

86 021 POITIERS Cedex

TÉLÉPHONE : 05.49.55 62 00

Courriel : [ddfip86.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip86.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr)

Le 26/12/2019

*Le Directeur Départemental des Finances  
Publiques de la Vienne*

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Valérie SERVANT

Téléphone : 05 49 00 85 73

Courriel : [valerie.servant@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:valerie.servant@dgfip.finances.gouv.fr)

Réf. : 2019-79191V1118

à

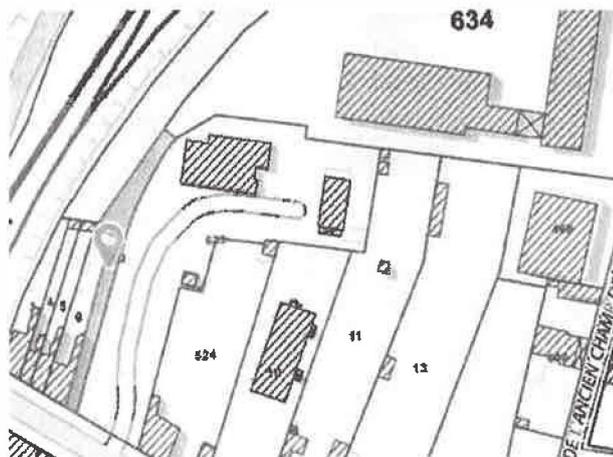
**Mairie de Niort**

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**

**DÉSIGNATION DU BIEN : VOIRIE - PASSAGE**

**ADRESSE DU BIEN : 61 Av DE LIMOGES, NIORT**

**VALEUR VÉNALE : 1€/m<sup>2</sup> .**



**1 - SERVICE CONSULTANT :**

*Affaire suivie par :*

**2 - Date de consultation**

**Date de réception 23/12/2019**

**Date de visite : sans**

**Date de constitution du dossier « en état » : 23/12/2019**

### 3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession amiable d'un passage.

### 4 – DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : Parcelle cadastrée CV 610 de superficie 445m<sup>2</sup>, en nature de voirie.

### 5 – SITUATION JURIDIQUE

- Nom du propriétaire : Commune de Niort.

### 6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Le bien se situe en zone UM du PLU en vigueur.

### 7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison directe.

La valeur vénale du bien est estimée à : **1€**

La cession par la Commune de Niort à la Région de la voirie, un des accès à l'ancien lycée Jean Macé de Niort s'analyse comme un transfert de charges. Ces transactions s'effectuent traditionnellement à l'euro symbolique.

### 8 – DURÉE DE VALIDITÉ

18 mois

### 9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur Départemental des Finances publiques  
et par délégation,

  
SERVANT Caléris  
Inspecteur des Finances publiques

